Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

MPM MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
COMMUNAUTE URBAINE

l'Europe s'engage en Provence Alpes-Côte d'Azur

Dossier de demande de subvention FEDER

Subvention Globale MPM

CRASSIER DES AYGALADES

Cadre réservé à l'administration
Date de réception du dossier :
Axe/Domaine/Sous-domaine :
N° du projet/dossier PRESAGE :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER
Objectif Compétitivité Régionale et Emploi
Programme opérationnel FEDER PACA 2000-2013
Subvention Globale MPM « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles »

FICHE SYNTHETIQUE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Ce dossier de candidature dûment rempli, daté et signé par le maître d'ouvrage et accompagné des pièces nécessaires à son examen (*cf dernière page*) doit être déposé en 4 exemplaires auprès de la Mission Europe de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Une version numérique est également souhaitée.

Un dossier spécifique doit en outre être monté et déposé auprès des autres cofinanceurs.

COFINANCEURS	SERVICE DE DEPOT DU DOSSIER	DATE DU DEPOT
- Etat ☐		
- Conseil régional ☐		
- Conseil général ☐		
- Autre : ☐ Précisez……..		

Nom du maître d'ouvrage : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
Adresse : Les Docks – Atrium 10.7 – 10 place de la Joliette – 13 002 Marseille

Intitulé du projet : Réalisation d'une étude approfondie sur la pollution éventuelle des sols sur un terrain situé –quartier des Aygalades- à Marseille. Permettre la réhabilitation de ce terrain en zone d'activités économiques.

COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Sigle (*le cas échéant*) : C.U.M.P.M

Nature de l'organisme : ☐ organisme privé ☒ organisme public

Forme Juridique :
☐ Entreprise individuelle ☐ E.U.R.L ☐ S.A.R.L. ☐ S.A
☐ Groupement d'entreprises
☒ Collectivité locale ☐ Etablissement public
☐ Association
☐ Organisme consulaire ou fédération professionnelle
☐ Etablissement d'enseignement supérieur ou groupement d'établissements
☐ Organisme de recherche ou groupement de laboratoires
☐ Pôle de compétitivité ou PRIDES
☐ Autre :

Activité, objet social : Etablissement Public Territorial

N°SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ **N°NAF** : _ _ _ _

Adresse :

Représentant légal :

Fonction : Président

Identité : Eugène CASELLI

Coordonnées : Les Docks – Atrium 10.7 – 10 place de la Joliette – 13 002 Marseille
Tél : 04 95 09 50 00 Fax : 04 95 09 99 23

Responsable à contacter pour le projet (s'il diffère du représentant légal)

Fonction : Chef du Service Foncier Immobilier

Identité : Monsieur Renaud GALLIMARD

Coordonnées : Tél : 04 95 09 50 33 Fax : 04 95 09 50 03

Adresse électronique : renaud.gallimard@marseille-provence.fr

Partenaires (éventuellement)

Notice descriptive de l'opération

- **Intitulé de l'opération**

- Etude approfondie sur la pollution éventuelle des sols
- Projet de réhabilitation du terrain en zone d'activités économiques.

- **Axe, domaine et sous-domaine dans lequel s'intègre l'opération :**

Axe 4 :Nouvelles approches urbaines et rurales pour l'innovation, l'emploi et la solidarité territoriale et l'accessibilité
Axe 4.1 : Appréhender les espaces urbains sensibles dans l'approche globale de la ville pour contribuer et bénéficier du dynamisme économique.

- **Localisation exacte de l'opération :**

Cette unité foncière, dite « crassier des Aygalades », est située à Marseille, avenue des Aygalades.

Ce terrain est classé au P.L.U dans le secteur UE2A affecté à l'accueil d'activités économiques. Cadastré section H117 n°138, il présente une superficie d'en viron 4 hectares.

- **Présentation du porteur de projet *(demandeur)* :**

Le porteur du projet est le service foncier immobilier, à la Direction du Développement économique et des Affaires Internationales, CUMPM.

- **Descriptif de l'opération (*description, nature et objectifs du projet, impact etc.)* :**

La CUMPM, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de développement économique, met en œuvre, sur son territoire, des opérations d'aménagements à vocation d'activités, en cohérence avec sa stratégie de développement économique.
Une unité foncière, située Avenue des Aygalades (« crassier des Aygalades ») pourrait répondre à cette ambition. Ce terrain est classé au P.L.U, dans le secteur UE2A affecté à l'accueil d'activités économiques.

La localisation de ce terrain rend éligible au FEDER 2007.2013, dans le cadre de l'axe 4.1, le futur projet d'aménagement et donc les études préliminaires nécessaires.
La CUMPM souhaite, en effet, valoriser cet espace, l'objectif étant de vérifier et d'approuver qu'une opération d'aménagement et d'équipement est réalisable sur cette unité foncière.
Par conséquent, la réalisation d'une telle étude et l'analyse de ces résultats est d'une importance fondamentale puisqu'elle permettra de définir la possibilité d'une reconversion économique de ce site, et, les coûts associés.
Cette étude peut donc être considérée comme un investissement immatériel, dans le cadre de l'élaboration d'un projet global et visant à une dynamisation économique, des créations d'emplois, sur un territoire urbain sensible, au cœur de la zone des Arnavants, principale zone d'activités à Marseille.

- **Contexte global dans lequel s'insère l'opération et le cas échéant sa complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire :**

Cette unité foncière est située au cœur d'une zone d'activités, et, s'inscrit par conséquent, dans une démarche globale de dynamisation urbaine.
Dans un contexte de rareté foncière, chaque espace libre doit être valorisé. Cette réhabilitation permettra de proposer une offre supplémentaire, à des entreprises désireuses de s'installer sur le territoire communautaire, et, par conséquent, développer l'emploi et le recrutement des habitants des quartiers sensibles environnants.

- **S'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, intégration dans le projet dans son ensemble avec indication du déroulement de ce projet :**

Il s'agit d'une première phase qui consistera à définir ce qui peut être réalisable. Par la suite, et selon les résultats de cette étude, la CUMPM, pourra engager une opération de réhabilitation.
Étape 1 : étude et analyse des résultats
Étape 2 : selon les résultats du 1, Réalisation d'une opération de réhabilitation
Étape 3 : commercialisation des terrains

- **Objectifs poursuivis :**

L'objectif étant de vérifier et d'approuver, dans un premier temps, qu'une opération d'aménagement et d'équipement est réalisable sur cette unité foncière.

- **Justification de l'opération par rapport aux besoins du développement local :**

Cette unité foncière se situe dans la ZFU « 14ème et 15ème Sud » qui enregistre un bilan très encourageant. En effet, ce dispositif a déjà permis la création nette de 1121 établissements et de 1805 emplois sur cette zone depuis son démarrage en 2004.

Cependant, cette ZFU reste largement en-deçà des besoins exprimés par les entrepreneurs et les résidents des quartiers sensibles environnants dans leur quête d'emploi car elle est fortement limitée par un déficit de l'offre foncière qui ne représente que 6% de la surface totale du territoire (contre 40% pour la ZFU Nord Littoral au moment de sa création).

La valorisation de cette friche permettra ainsi de développer sur cette ZFU un nouveau point d'ancrage économique par la réalisation d'opérations immobilières destinées à accueillir de nouvelles activités créatrices d'emplois.

- **Résultats / Impacts attendus :**

- d'un point de vue ***Socio-Economique (Public cible, quartier,…) :***
Cette action permettra de favoriser :
- le développement de l'activité économique et de l'emploi par l'implantation d'entreprises nouvelles créatrices d'emplois correspondant au profil des résidents des quartiers concernés
- la requalification urbaine par la réalisation d'un nouvel ensemble immobilier
- la diversité fonctionnelle
- la mixité sociale.

*- du point de vue de l'****Egalité des chances Hommes / Femmes :***
On peut dire que la 1ère phase, soit l'étude, présente opération, est neutre d'un point de vue de l'égalité des chances. Par contre, la 2nd phase sur la réhabilitation et l'implantation des entreprises sera positive.

- **Pérennisation de l'opération :**

En fonction des résultats de l'étude, deux scénarii sont possibles :
-La dépollution à effectuer pour la réalisation de ce projet est trop importante : il est alors évident que les coûts seront trop élevés comparativement aux bénéfices obtenus (offre foncière, création d'emplois), le projet ne sera donc pas viable.
-Les coûts liés à la dépollution sont supportables financièrement par le porteur de projet, et, la réalisation n'est pas compromise. Le maître d'ouvrage pourra alors entrer dans la phase opérationnelle, à savoir, étude d'avant-projet et travaux de réalisation.

- **Durée :**

- date de début de l'opération:
1er trimestre 2010
- date de fin de l'opération :
2ème trimestre 2010

- **Mode de réalisation :**

x Marchés publics ☐ Hors marchés publics

- **Montant de la subvention FEDER demandée :**

21 204,75 euros

- **Précisez le principal bénéfice attendu de la subvention demandée au FEDER**

Conditionne la réalisation du projet ?	☒
Accélère la réalisation du projet ?	☐
Permet de redimensionner économiquement le projet ?	☐
Autres bénéfices attendus, précisez :	

- **Indicateurs :**

Il est demandé au maître d'ouvrage de fournir les données permettant de renseigner les indicateurs thématiques qui serviront d'outil de mesure de l'impact de l'opération. Il s'engage à renseigner ces indicateurs, en prévisionnel lors du dépôt du dossier et en réalisé, au moment du versement de l'acompte et du solde de la subvention.

*- Indicateurs de **Suivi et de Réalisation***

Intitulé de l'indicateur	Prévisionnel chiffré
Production d'un bilan intermédiaire à mi-parcours	1
Réalisation d'une réunion de cadrage au démarrage	1
d'une réunion d'étape	1
d'une réunion finale	1

*- Indicateurs de **Résultats et d'Impact :***

Intitulé de l'indicateur	Prévisionnel chiffré
Production de plusieurs solutions chiffrées de réhabilitation du site	3

*- Indicateur carbone **:***

Votre projet a t-il fait l'objet d'une évaluation carbone individuelle, à partir de la méthode bilan carbone ou toute autre méthode d'évaluation des émissions de CO2 ?
☐ oui ☒ non

Si oui, quel est l'impact carbone de votre opération (flux annuel moyen d'équivalent CO2 ajouté ou évité par le projet en phase d'exploitation c'est à dire une fois la phase de réalisation de l'opération achevée)? **…….**Kilotonnes équivalent CO2/an*

*Pour les opérations de réhabilitation, l'impact carbone concerne le différentiel par rapport à une situation de référence tendancielle.
Pour du neuf, c'est le chiffre brut d'émissions carbone qui est retenu.

- **COUT ESTIMATIF DU PROJET :**

Régime TVA : Vous êtes assujetti : x OUI ☐ NON

Si oui, vous récupérez la TVA :

- en totalité : x OUI ☐ NON
- partiellement au taux de :

Si oui, par quel moyen : x FCTVA ☐ Autres

Si la TVA est récupérée par le maître d'ouvrage, les dépenses sont prises en compte HT.

Dans le cas d'une récupération partielle de la TVA, il convient de considérer l'opération HT et d'identifier les postes de dépenses à prendre en compte TTC.
Si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA les dépenses sont prises en compte TTC.

Coût total du projet : 42 409.5……..€ HT ~~ou TTC~~ (rayer la mention inutile)

- **Echéancier prévisionnel de réalisation de l'opération :**

Année	Montant des dépenses prévisionnelles
2010	42 409,5

- **Descriptif des postes de dépenses :**

Nature des postes de dépenses	*Montant*	
	HT	TTC
Étude approfondie sur la pollution – permettre la réhabilitation en zone d'activités et fournir un schéma d'aménagement compatible	42 409.5	
TOTAL		

***Projets générateurs de recettes :** pour les projets générateurs des recettes dont le coût total est supérieur à 1 M€, un bilan des recettes attendues de l'opération sur les cinq premières années doit être établi. Les recettes doivent être clairement identifiées et sont déduites des dépenses éligibles dans leur intégralité ou au prorata selon qu'elles ont été générées. L'aide européenne sera calculée sur le coût de l'opération déduction faîte de ces recettes.*

- **PLAN DE FINANCEMENT :**

Ressources	Type d'aide	Montant	Acquis	Taux (%)
UE	Subvention	21 204,75		50
Etat				
Conseil régional				
Conseil général				
Autres financeurs publics				
Total aide publique				
Fonds propres		21 204,75		
Emprunts				
Crédit-bail				
Autres				

- **Mesures prévues pour assurer la publicité de l'intervention des fonds européens** (Conformément au règlement européen n°1828/2006 du 8 décembre 2006) :

L'étude approfondie, ainsi que tous les documents associés (plans..), devront comporter le logo Européen et préciser qu'une subvention a été apportée par l'Europe.

Le

Nom, qualité et cachet du signataire

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A UNE DEMANDE DE SUBVENTION FEDER
(cocher les pièces jointes)

POUR TOUS LES MAITRES D'OUVRAGE

X Dossier de demande de subvention dûment rempli, daté et signé
X Décision autorisant le signataire de la demande à engager l'instance bénéficiaire (le cas échéant)
X Délégation éventuelle de signature du représentant légal (délibération ou modèle joint en annexe)
X Décision du Conseil d'administration ou de l'instance délibérante de l'organisme demandeur) :

- approuvant le projet et son contenu,
- approuvant le plan de financement de l'opération, mentionnant son coût, la participation des co-financeurs, l'autofinancement du maître d'ouvrage et inscrivant cette dépense au budget,
- s'engageant à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée est inférieure au montant sollicité,
- s'engageant à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- précisant les délais de réalisation de l'opération : date de démarrage, date d'achèvement, travaux terminés et payés dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits,
- s'engageant à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaire,
- sollicitant une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA,
- s'engageant à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

❑ Copies des décisions des cofinanceurs publics et privés (pour les collectivités territoriales, délibération de l'assemblée délibérante accordant l'aide ; pour l'Etat, arrêté ou décision de subvention ou encore convention ; en cas d'emprunt ou de crédit bail, attestation bancaire). A défaut, seront acceptées les lettres d'intention formalisées faisant apparaître clairement l'identification précise du projet, son coût total, le montant de la subvention et le délai de présentation à l'organe délibérant ; mais les copies des décisions devront être fournies au plus tard avant la date de la Commission Régionale de Programmation au cours de laquelle le projet sera présenté.

x Pièces justificatives des postes de dépenses :

- devis estimatifs détaillés et datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense subventionnable et éventuellement les dépenses connexes ;
- dépenses de rémunération : tout document justifiant le coût des salaires et charges (bulletin de paye…) ;
- frais généraux : méthode de calcul, clé de répartition permettant de distinguer l'activité liée à l'opération parmi l'ensemble des activités de la structure. Le dernier exercice comptable peut être retenu pour justifier des frais généraux ;
- contributions en nature : (mise à disposition gratuite de biens, de prestations, de personnel bénévole..) : elles doivent être justifiées par une écriture comptable, une convention entre l'apporteur et le bénéficiaire et la notice explicative de la valorisation.

❑ Délibération des partenaires avec objet du partenariat et désignation du demandeur chef de file (le cas échéant)

❑ Attestation de non récupération de la TVA dans le cas où le coût de l'opération est pris TTC

❑ Autorisations ou études préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction du dossier (permis de construire, études d'impact, déclaration ou autorisation au titre des installations classées)

❑ Documents en annexe intitulé :

- « Questionnaire - Evaluation de la prise en compte dans votre projet des priorités : environnement, égalité hommes-femmes, emploi, TIC, innovation » dûment complété et signé
- « Engagement du maître d'ouvrage » dûment complété et signé
- « Obligations du bénéficiaire d'une subvention FEDER dans le cadre du Programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013 » dûment complété et signé
- le cas échéant : « Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e) » dûment complété et signé
- le cas échéant : « Fiche de renseignements à remplir pour les organismes exerçant une activité économique ou commerciale concurrentielle régulière »

x Relevé d'identité bancaire ou postal (du crédit bailleur le cas échéant)

DES PIECES COMPLEMENTAIRES DOIVENT ETRE FOURNIES POUR

- **Les maîtres d'ouvrage suivant :**

Associations

- ❑ Photocopie du récépissé de création en Préfecture ou photocopie du journal officiel de la République Française publiant cette déclaration.
- ❑ Statuts
- ❑ Liste des membres du conseil d'administration et du bureau
- ❑ Si la subvention européenne est supérieure à 23.000 €
  - les 3 derniers bilans et comptes des résultats approuvés par l'assemblée accompagnés du rapport d'activité et du rapport du commissaire aux comptes

GIP

- ❑ Copie de l'arrêté approuvant la convention publiée au JO ou au recueil des actes administratifs de la préfecture
- ❑ Si la subvention européenne est supérieure à 23.000 €
  - Convention constitutive du GIP
  - les 3 derniers bilans et comptes des résultats approuvés par l'assemblée accompagnés du rapport d'activité et du rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)

Maîtres d'ouvrage publics (collectivités, SEM, OPHLM)

- X Délibération de l'organe approuvant le projet et le plan de financement prévisionnel
- ❑ Délibération de la collectivité confiant le mandat au bénéficiaire
- ❑ Convention de mandat ou de concession entre la collectivité et le bénéficiaire.
- ❑ Ensemble de la documentation sur les marchés publics

Entreprises ou toute entité exerçant une activité économique et commerciale régulière

- ❑ Preuve de l'existence légale: Extrait de K bis datant de moins de 3 mois, inscription au registre ou répertoire concerné
- ❑ Si la société fait partie d'un groupe : Organigramme du groupe (précisant les effectifs, chiffres d'affaire et bilan des entreprises du groupe)
- ❑ Bilans et comptes de résultats approuvés et signés des 3 derniers exercices comptables (accompagnés des rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable) et prévisionnels pour l'exercice en cours
- ❑ Une liste des aides publiques obtenues durant les 3 dernières années indiquant, pour chaque année considérée, leur origine, leur nature et leur montant (cf modèle joint en annexe)
- ❑ Si la subvention européenne est supérieure à 23.000 €
  - dernière liasse fiscale complète

Etablissements de recherche et d'enseignement supérieur

- ❑ Un avis scientifique soit interne, soit externe sur l'opération (par exemple : l'avis du Conseil Scientifique lorsque l'université est maître d'ouvrage).
- ❑ Lorsque l'opération concerne plusieurs lieux physiques différents, joindre un descriptif de la localisation par site des divers équipements accompagné d'une note faisant apparaître la cohérence d'ensemble de l'opération.

- **Les catégories de dépenses suivantes :**

Travaux

- ❑ Document précisant la situation juridique des terrains et/ou immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (autorisations, promesse de vente..)
- ❑ Dossier d'avant projet définitif ou dossier de projet
- ❑ Plan de situation, plan de masse des travaux

Acquisitions immobilières

- ❑ Note précisant la situation et la destination du terrain ou de l'immeuble, son prix et les besoins auxquels répondra la construction et l'aménagement prévu
- ❑ Plan de situation, plan cadastral et plan parcellaire
- ❑ Titre de propriété dans le cas où l'acquisition de terrain est déjà réalisée et document justifiant son caractère onéreux si ce titre ne le spécifie pas
- ❑ Certification par un expert indépendant ou pas un organisme officiel agréé confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande